



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corps d'inspection

COLLEGES DES CORPS D'INSPECTION

Affaire suivie par :

Isabelle MAGNIN/ Jean-Luc PERNETTE
Frédéric BATLLE/ Paul SIERRA-MORENO

Secrétariat :

Marion YAHIA / Isabelle MENARDO

Tél : 03 80 44 87 05 / 87 14

Mél : isabelle.magnin@ac-dijon.fr

jean-luc.pernette@ac-dijon.fr

frederic.batlle@ac-dijon.fr

paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 31 août 2022

Les collèges des IA-IPR et des IEN ET-EG-IO,

à

mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les proviseurs de lycée
et lycée professionnel

mesdames et messieurs les principaux de collège

mesdames et messieurs les directeurs des
établissements privés

madame la directrice, messieurs les directeurs d'EREA

Objet : lettre de rentrée 2022-2023

En ce début d'année scolaire, les inspecteurs du second degré de l'académie souhaitent tout d'abord remercier vivement l'ensemble des professeurs et personnels d'éducation des collèges et des lycées des voies générale, technologique et professionnelle, pour leur engagement et leur professionnalisme, tout au long de l'année 2021-2022. Cet engagement fut particulièrement apprécié au regard du bon déroulement de la session des examens 2022.

Nous profitons de cette lettre pour souhaiter la bienvenue à l'ensemble des nouveaux enseignants, stagiaires, titulaires, ou encore contractuels nouvellement nommés. Nous savons pouvoir compter sur la qualité d'accueil des équipes des établissements de l'académie de Dijon pour faciliter leur arrivée et intégration.

Vous trouverez dans cette lettre commune aux deux collèges des corps d'inspection du second degré, quelques éléments issus de la [circulaire de rentrée](#) sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention, Nous vous invitons cependant à prendre connaissance de l'intégralité de ce texte (BO n° 26 du 30 juin 2022).

Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux

Dans la continuité de l'école primaire, la poursuite du développement de la maîtrise de la lecture, de l'écriture et des mathématiques reste une priorité pour le secondaire.

Les évaluations nationales sont maintenues et leurs analyses doit permettre d'identifier les besoins de chaque élève et les conduire sur le chemin de la réussite.

Trois priorités sont assignées au collège :

- la réduction des écarts de niveaux en classe de sixième ;
- l'ouverture aux métiers et au monde professionnel ;
- le développement de la pratique sportive sur le temps périscolaire.

Aux lycées :

- les mathématiques sont réintroduites dans le tronc commun de la formation au baccalauréat général ;
- la transformation de la voie professionnelle se poursuit avec un engagement vers l'excellence pour assurer la réussite de tous. Cette année doit permettre de stabiliser et de développer encore plus avant :
 - o un véritable projet d'accompagnement personnalisé pour chaque élève, en prenant appui sur les tests de positionnement (pour les élèves de seconde), compléter par vos expertises pédagogiques ;
 - o des séquences de co-intervention construites à partir de scénarios pédagogiques intégrant les attentes des référentiels professionnels et programmes des enseignements généraux ;
 - o le parcours avenir de chaque élève avec notamment les modules d'accompagnement au choix d'orientation et à l'insertion professionnelle ;
 - o la valorisation de la voie professionnelle en participant à des actions locales, régionales et nationales (concours Worldskills, olympiades métiers, portes-ouvertes, temps de présentation dans les collèges, etc...), autant d'occasions de travailler la présentation des projets de chef d'œuvre ;

- o la mutualisation de l'ensemble de vos projets, et plus particulièrement les projets de chefs d'œuvre pourront alimenter la plateforme nationale BRIO.

Au lycée général et technologique, le travail engagé par les équipes dans chaque établissement l'an passé autour de la rédaction des projets d'évaluation est à poursuivre. Leur actualisation est à prévoir en ce début d'année scolaire pour une communication explicitée aux élèves et familles. Garantir l'équité, harmoniser les pratiques évaluatives, mieux accompagner le parcours de l'élève, prendre en compte le droit à l'erreur seront au centre des réflexions de chacun et partagées collectivement.

La formation est essentielle dans le parcours professionnel de chaque enseignant. Désormais portée par l'E AFC, la formation continue offrira une réponse adaptée aux besoins identifiés. Elle s'appuie notamment sur :

- des formations d'initiative locale (FIL) permettant d'interroger notamment les thématiques spécifiques issues des évaluations d'établissement ;
- des formations disciplinaires et transversales à retrouver dans le plan académique de formation via des catalogues consultables en ligne ou téléchargeables depuis le site académique <https://www.ac-dijon.fr/eaafc> (mise en ligne : 31/08/22, clôture des inscriptions : 14/09/22).

Une École engagée pour l'égalité et la mixité

Nous attirons votre attention sur les cinq points suivants qui permettront de lutter contre de le décrochage scolaire :

La consolidation d'une école pleinement inclusive où chaque élève a sa place reste une priorité, avec pour cette année, une attention toute particulière portée à la relation avec les familles et aux conditions d'accueil, d'accompagnement et d'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour aider la communauté éducative à mieux comprendre les besoins des élèves et répondre à leur diversité, des formations spécifiques sont déployées dans le cadre du plan académique de formation et des propositions de formations sous forme de FIL sont émises par le groupe École inclusive de l'académie.

En parallèle, des « rendez-vous de l'inclusion », temps d'échanges proposés par ce même groupe, sont organisés chaque mois. Ces rencontres virtuelles ont pour objectif de répondre collectivement aux questions de chacun (enseignants, parents, direction d'entités scolaires, AESH, membres de la vie scolaire, partenaires de l'École) concernant la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Toutes les précisions (enregistrements, outils proposés, calendrier des rencontres, ...) concernant ces événements sont diffusées sur le blog académique (<https://ecole-inclusive.sd.ac-dijon.fr/>). Une communication via les réseaux sociaux (Twitter : [@IncluDijon](https://twitter.com/IncluDijon), <https://www.facebook.com/Groupe.academique.education.inclusive>) annonce ces rendez-vous ouverts à tous.

Au collège, la meilleure prise en compte de la difficulté scolaire passe par le développement de **l'accompagnement personnalisé** et du **dispositif devoirs faits**. Mis en œuvre depuis la rentrée 2017, ce dernier fait partie de l'accompagnement éducatif dispensé au quotidien auprès des élèves volontaires. Moment privilégié pour qu'ils donnent du sens à leur travail personnel dans et hors la classe, ce dispositif permet également d'impulser une réflexion pédagogique au sein des établissements.

Des Formations d'Initiative Locale sur les thématiques « devoirs faits-travail personnel de l'élève » sont proposées à l'échelle d'un ou plusieurs établissements. Animées par des professeurs formateurs, elles répondent aux besoins spécifiques dégagés : la communication entre professeurs, la nature des devoirs, l'harmonisation des pratiques, le suivi des élèves, l'engagement dans le dispositif, la mise en place de « devoirs faits » à distance....

Afin de prolonger la réflexion pédagogique autour du travail personnel de l'élève, de nombreuses ressources en ligne sont mises à votre disposition :

- le *vademecum* « Devoirs faits » tome 2, intitulé « Devoirs faits, un outil de pilotage pédagogique de l'établissement », qui propose et analyse des situations concrètes, identifie des leviers et d'éventuels freins ;
- la page « devoirs faits » du site de l'académie de Dijon ;
- un *vademecum* académique « Devoirs faits en mode hybride » ;
- la plateforme communautaire collaborative expérimentale « Devoirs faits la communauté », élaborée par le « 110 bis Lab de l'éducation nationale » ;
- le nouveau parcours m@gistère proposé par la DGESCO auquel toutes les catégories de personnels peuvent s'inscrire en libre accès.

La lutte contre les assignations sociales et territoriales s'inscrit principalement en cette rentrée dans l'ouverture de nouveaux **internats d'excellence** et le développement des **territoires éducatifs ruraux**. Le projet pédagogique et éducatif des internats d'excellence garantit aux élèves internes une réponse au plus

près de leurs besoins éducatifs et pédagogiques en réunissant les conditions qui leur permettent de réussir scolairement, de s'épanouir collectivement et de préparer au mieux leur avenir.

À l'issue de la campagne 2020-2021, 9 établissements de l'académie de Dijon ont été labellisés « Internat d'excellence » pour 5 années, certains projets sont adossés à une résidence thématique.

L'orientation est un facteur d'égalité des chances et se doit d'être développée dans le parcours avenir de chaque élève. Il convient de prendre soin de le renseigner tout au long de la scolarité de l'élève qui bâtira ainsi son projet.

Une École engagée pour le bien-être des élèves

L'objectif fixé par Monsieur le recteur pour l'année scolaire 2022-2023 fait particulièrement échos à la circulaire de rentrée : porter une **politique d'éducation à la santé et à la citoyenneté** dans l'académie de Dijon en tenant compte de la richesse de ses territoires et en garantissant à ses élèves **l'égalité des chances**. La transformation du CESC en CESCE (Comité d'Éducation à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement) JORF n°0088 du 14 avril 2022 met plus que jamais la construction des compétences psychosociales au cœur du déploiement des actions dans les établissements scolaires. Au moyen de différents leviers, le comité académique, CAESCE, s'engage pour le bien être des élèves. Le SESA (service sanitaire des étudiants en santé) déployé dans toute l'académie poursuit cette année l'une de ses actions innovantes avec le programme Santé Mentale et Prévention du Suicide chez les jeunes. L'appel à projet CESCE qui finance 176 actions en 2022-2023 est renouvelé avec une ouverture désormais sur l'environnement et une priorité sur les projets inter-degrés.

Le bien être est ainsi au centre des préoccupations des acteurs sous toutes ses formes, tant dans les actions purement liées à la santé que dans les projets citoyens ou liés à l'environnement, dans toutes les politiques éducatives déployées sur les territoires. Le pôle Établissements et Vie Scolaire du rectorat animé par ses chargés de mission est un point d'appui pour les établissements dans cette volonté d'engagement (vie.scolaire@ac-dijon.fr).

L'éducation artistique et culturelle et la pratique sportive contribueront également au développement de l'épanouissement des élèves visant à faciliter leur réussite.

La réflexion sur **l'éducation au développement durable** est à renforcer. Des actions en faveur de **la transition écologique et énergétique** sont déployées. Elles reposent sur deux piliers : connaître et agir.

L'actualité, nationale et internationale, souligne chaque jour les enjeux énergétiques, climatiques et de biodiversité et tous les défis socio-économiques induits. Pour former des éco-citoyens éclairés et actifs, l'École a un rôle essentiel à jouer : transmettre des connaissances solides, développer l'esprit critique des jeunes confrontés à une masse d'informations plus ou moins fiables, encourager et accompagner des actions concrètes initiées par et pour les élèves. L'engagement des équipes éducatives et pédagogiques est réel. Nous les encourageons à le poursuivre et à l'intensifier en utilisant tous les leviers et toutes les forces : programmes d'enseignement, éco-délégués, CVC-CVL, CESC devenu CESCE, labellisation E3D, équipe académique EDD... Des ressources nationales (Eduscol et tout particulièrement le vademecum) et académiques (site EDD et lettres d'informations envoyées aux référents EDD des établissements) sont à leur disposition.

Le **programme PHARE**, de prévention contre le harcèlement, va être généralisé dans tous les établissements de notre académie. Les formations au respect des **valeurs de la République** et à la **laïcité** vont se poursuivre et concerneront une cinquantaine d'établissements nouveaux cette année.

Au nom des collèges des inspecteurs du second degré, nous vous renouvelons nos remerciements pour votre engagement au service de la réussite de tous les élèves et vous souhaitons une excellente année scolaire, avant d'avoir le plaisir de vous rencontrer et d'échanger avec vous à la faveur d'une visite en classe, d'une réunion d'équipe, d'une formation, ou même à l'occasion d'une évaluation d'établissement.

Restant à votre écoute et mobilisés à vos côtés.

Les doyens des collèges des IA-IPR et des IEN ET-EG IO



Isabelle MAGNIN
Doyenne des IA-IPR



Frédéric BATLLE
Vice-doyen des IA-IPR



Jean-Luc PERNETTE
Doyen des IEN ET/EG



Paul SIERRA-MORENO
Vice-doyen des IEN ET/EG